

Après avoir mené une enquête auprès de 2 000 entreprises canadiennes qui produisent du matériel de défense, le ministère des Approvisionnements et Services a conclu dans son étude de l'industrie du matériel de défense que :

D'une manière générale, les fabricants canadiens pourraient accroître substantiellement leur production de matériel militaire sans réduire leur production d'articles commerciaux et, en procédant à une nouvelle répartition de ces derniers, ils pourraient doubler leur production de matériel militaire en moins de six mois. Font exception à la règle les pièces forgées pour les munitions, le combustible nucléaire, les machines-outils standards, certains appareils médicaux, les ordinateurs et le logiciel des nouveaux systèmes d'armes⁹.

Parmi les industries les plus capables, on retrouve celles des munitions, des véhicules automobiles, du textile, des vêtements et des articles de cuir. Dans la plupart des cas, les contraintes seraient le manque de main-d'oeuvre spécialisée et de matières premières jusqu'à ce que l'on puisse réaffecter les travailleurs et trouver d'autres sources d'approvisionnement. Le Canada ne produit pas la plupart de ses systèmes de défense et il est permis de douter qu'il pourrait combler ses propres besoins même en doublant sa production.

Le Groupe de travail s'est rendu compte que les coûts reliés à la création d'une industrie canadienne de la défense seraient prohibitifs à moins que l'on puisse la soutenir par une exportation massive de matériel militaire. L'exportation présenterait d'épineux problèmes car la concurrence internationale est très vive et les Canadiens ne toléreraient probablement pas que le Canada devienne un important fournisseur d'armes. Le Groupe de travail a élaboré des principes d'établissement de sources d'approvisionnement afin de disposer de sources garanties (des sources visées par des ententes préétablies afin de répondre aux besoins de défense nationale) et des sources stratégiques (des entreprises canadiennes) de produits essentiels dont la présence en temps de guerre ne pourrait être garantie par le secteur privé. Le Groupe de travail a également établi sept étapes permettant de déterminer ces produits essentiels et les mesures à prendre en vue de garantir leur disponibilité. Parmi les moyens envisagés, on retrouve la capacité excédentaire des industries de production, la constitution de stocks de réserve et les substituts de type commercial¹⁰.

Un des résultats immédiats des travaux du Groupe a été la constitution, à la Défense nationale, de la Direction des ressources industrielles de défense, composée de 12 membres et du Comité consultatif sur l'état de la préparation de l'industriel de défense. Le Comité est un groupe restreint de cadres supérieurs qui se réunissent périodiquement avec le ministre de la Défense nationale pour traiter de l'état de préparation de l'industrie de défense. La Direction est chargée de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail et d'appuyer le Comité consultatif. Le directeur du Groupe, le colonel Cal Hegge, a résumé ainsi la vocation de la Direction :

La direction constituera le point de convergence de la planification de l'état de préparation industrielle, et s'occupera, entre autres, de l'analyse industrielle, de

⁹ Direction des industries de défense et de planification d'urgence, MAS, L'étude de l'industrie du matériel de défense, op. cit., p. v.

¹⁰ Groupe de travail sur l'état de préparation de l'industrie de la défense, op. cit., p 3-1-3-13.